

Potence télescopique

KILEV

Notice d'instructions _____

FR



Afin d'assurer l'amélioration de ses produits, HUCHEZ se réserve le droit de modifier les matériels tels que décrits ci-après et de les fournir, dans ce cas, différents des illustrations de cette notice.

Reproduction interdite

Sommaire

1 - Avertissement général.....	2
2 – Présentation sommaire de l'appareil	2
3 - Manutention - Stockage.....	4
4 – Montage et mise en service	4
5 – Entretien et maintenance	6
6 – Contre-indications d'emploi	6
7 – Vérifications réglementaires obligatoires	7
8 - Mise hors service - Démontage - Mise au rebut	7
9 - Questions fréquentes	8
10 - Schéma électrique	9
11 - Pièces de rechange et vues éclatées.....	10
12 - Specimen de la Déclaration de Conformité	14

1 - Avertissement général

Cet appareil est concerné par la réglementation européenne et plus particulièrement la Directive Machines 2006/42/CE.

- Avant d'utiliser cette potence, il est indispensable, pour la sécurité d'emploi du matériel et son efficacité, de prendre connaissance de la présente notice d'instructions et de se conformer à toutes ses prescriptions.
- Cette notice d'instructions doit être conservée à la disposition de tout opérateur. Le constructeur fournira des exemplaires supplémentaires sur simple demande.
- La potence télescopique permet d'effectuer des opérations de **levage**. Veuillez vous assurer que l'opérateur est apte à en assurer le fonctionnement aux conditions prévues dans cette notice. Ceci afin de préserver la sécurité des personnes et de l'environnement.
- N'utilisez jamais cette potence avec une charge supérieure à la charge maximale d'utilisation indiquée.
- **La potence télescopique ne peut en aucun cas être utilisée pour le levage de personnel.**
- Avant chaque utilisation, l'opérateur vérifiera le bon état de l'appareil, de son câble, de son crochet, de son marquage **et de son amarrage**.
- Le constructeur décline toute responsabilité pour les conséquences dues à l'utilisation ou à l'installation des appareils non prévues dans la présente notice ; ainsi que les conséquences de démontage, modifications ou remplacement de pièces ou composants d'origine par des pièces ou composants d'autres provenances sans son accord écrit.

2 – Présentation des appareils

Les potences KILEV sont des appareils de levage construits suivant les normes, règles et prescriptions en vigueur.

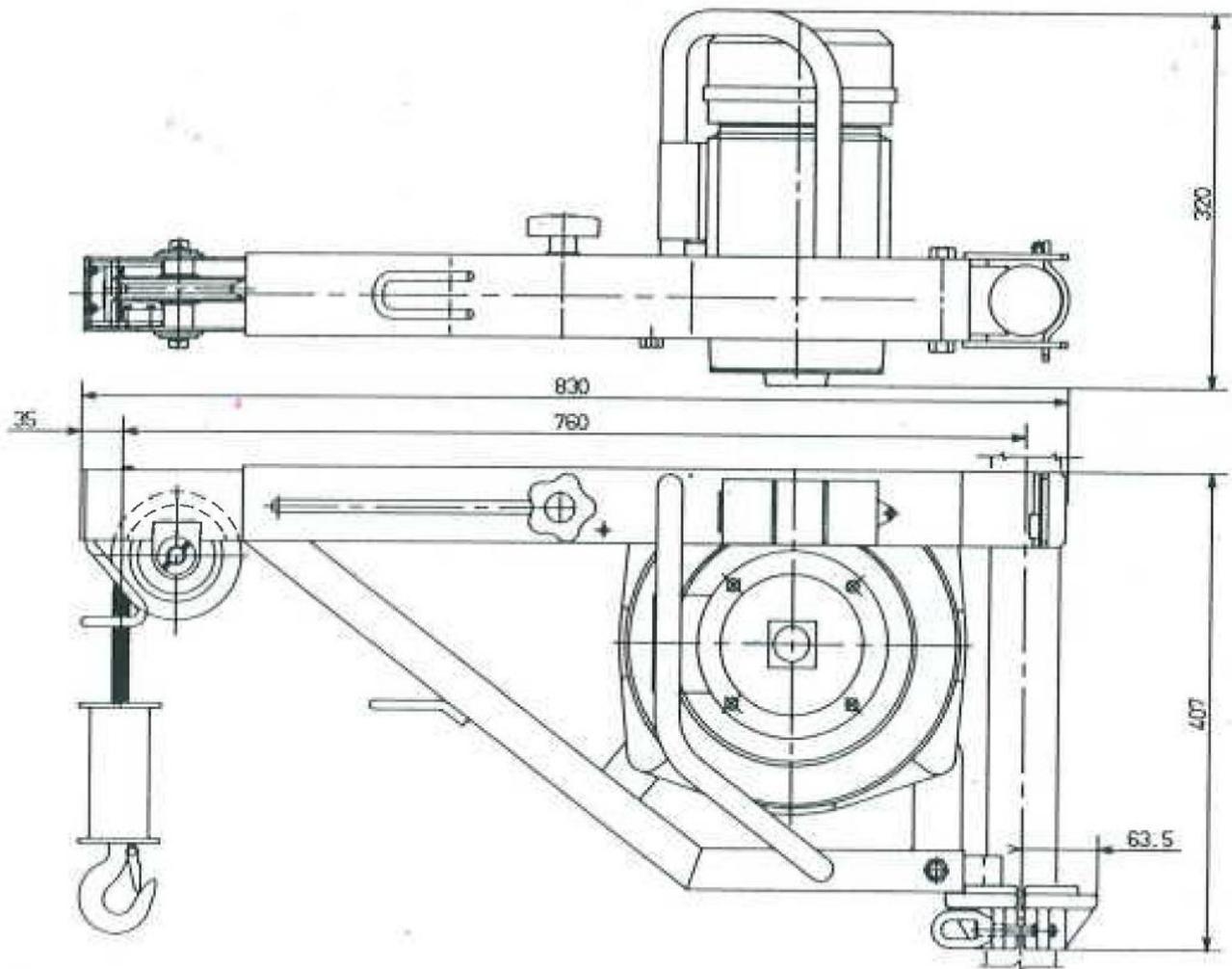
2.1. Spécifications :

- Charge nominale 200 kg
- Vitesse 20 m/mn
- Portée télescopique de 0,75 à 1 mètre - Rotation 360°
- Capacité 25 m de câble antigiratoire ø 4 mm

2.2. Descriptif technique :

- Structure rigide en acier et aluminium coulé
- Tambour aluminium permettant l'attache sûr et rationnel du câble
- Moteur-frein monophasé 220 volts - 50 Hz, type levage. P = 0,75 kW. Classe F - IP 54 - Démarrage par condensateur.
- Réducteur étanche à bain de graisse.
- Commande en tension directe 220 volts.
- Prise d'alimentation standard monophasée.
- Arrêt d'urgence
- Fin de course d'extrémité haute.
- Sécurité de sens de rotation.

2.3. Encombres et fixation de la potence :



Fixation sur étau renforcé \varnothing 56-60 mm, avec verrouillage de sécurité en partie supérieure.

2.4 Fonctionnement :

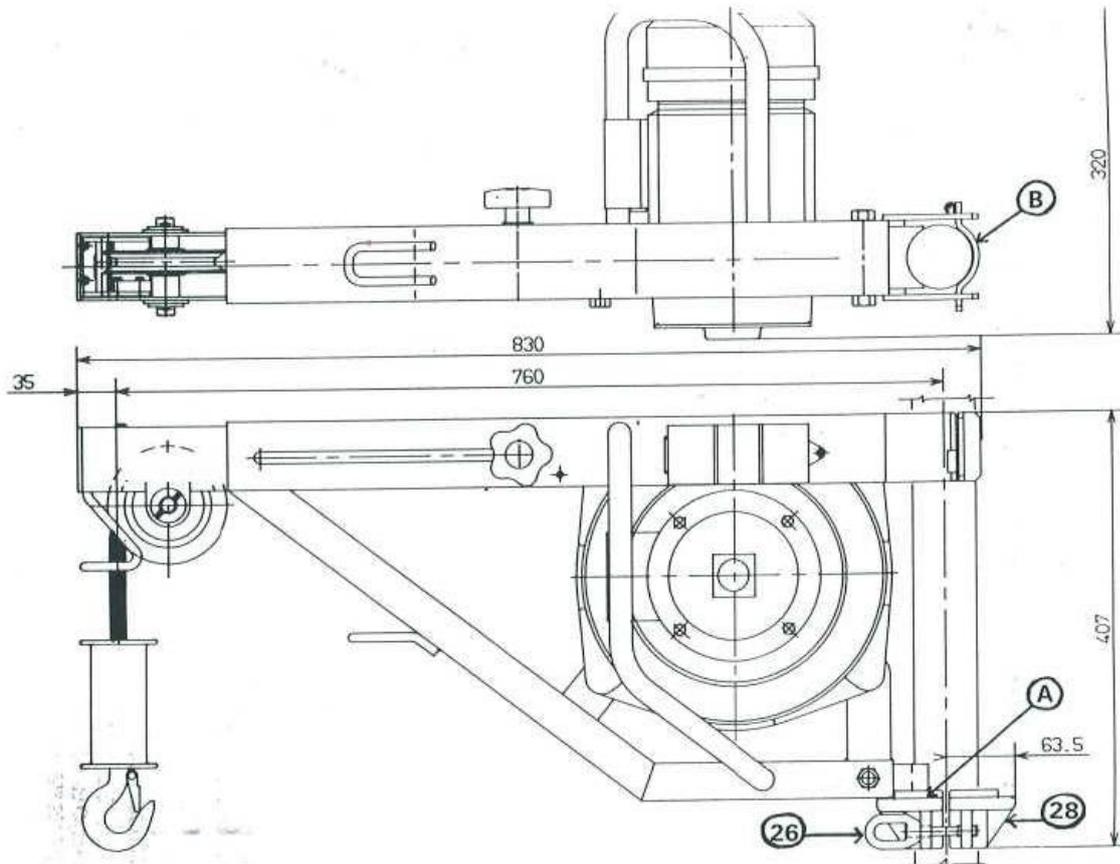
Lorsque le moteur est alimenté électriquement, le frein électromagnétique se desserre, le moteur entre en rotation, entraînant le réducteur et, finalement, le tambour.

3 – Manutention - Stockage

D'un poids d'environ 35 kg, la potence est facilement stockable et transportable.

Comme tout appareil intégrant du matériel électrique, ces treuils doivent être stockés à l'abri des intempéries, à des températures comprises entre - 10° C et + 60° C.

4 – Montage et mise en service



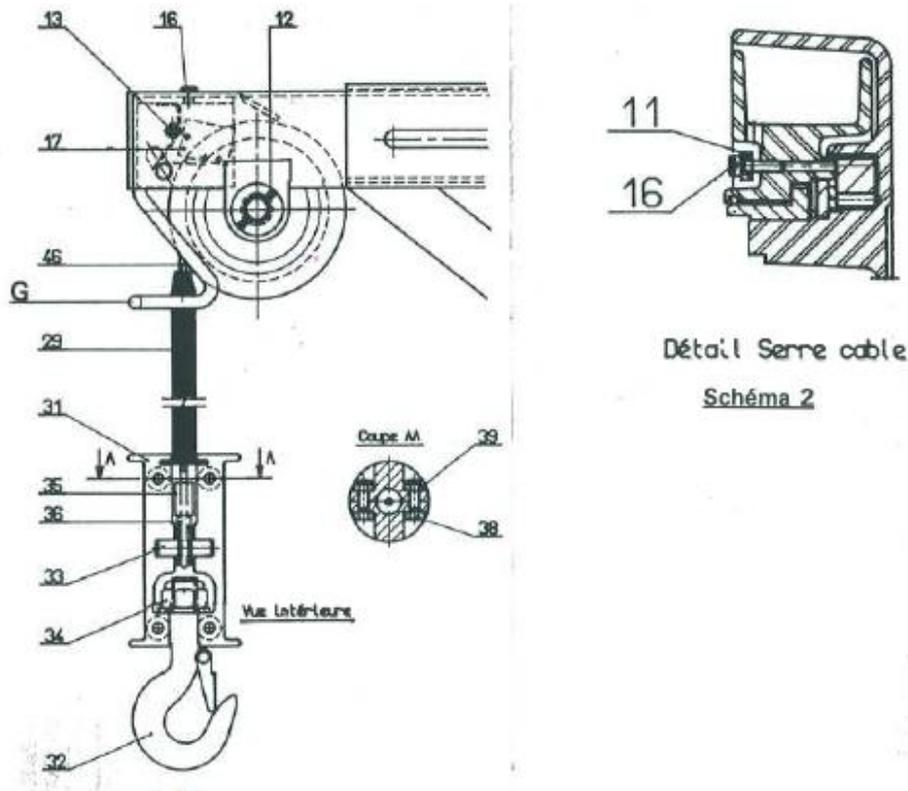
4.1. Fixation

- Positionner et fixer solidement l'étau renforcé en intercalant deux cales en bois.
- S'assurer de la bonne stabilité et de la résistance des supports.
- Fixer les deux demi-colliers (# 28) en serrant énergiquement les deux anneaux de serrage (# 26).
- Engager le talon (A) de la potence dans le collier (# 28).
- Basculer verticalement la potence sur l'étau et fermer le système verrou (B) sur l'étau.
- Vérifier la bonne fixation de l'ensemble ainsi que la rotation de la potence sur son collier (# 28).
- Brancher l'alimentation du moteur (prise 220 V avec terre).

4.2. Alimentation secteur

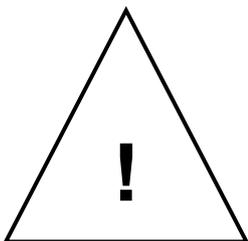
Tension	Type	Longueur du câble d'alimentation	
		10 m	30 m
Mono 220 V	2 - T	2,5 mm ²	4 mm ²

4.3. Fixation du câble de travail



- Manchonner le câble sur la cosse coeur (# 36, schéma 1).
- En bout de câble, passer le ressort de coupure (# 29, schéma 1) jusqu'à la cosse.
- Monter l'ensemble dans les demi-poignées contrepoids (# 31, schéma 1) en veillant à ce que la goupille (# 33, schéma 1) passe dans la cosse coeur (# 36, schéma 1) et que le ressort (# 29) soit prisonnier dans la gorge.
- Replacer le crochet (# 32, schéma 1) et fermer les demi-poignées contrepoids (# 31, schéma 1) en vissant les 4 vis et écrou (# 38 et 39, schéma 1).
- Passer le câble \varnothing 4 mm dans le guide-câble (# G, schéma 1) situé à l'avant de la potence, le passer ensuite dans la gorge de la poulie, le faire glisser jusque dans la gorge du tambour.
- Glisser l'extrémité du câble dans le trou prévu à cet effet dans le tambour, entre la plaquette serre-câble (# 11, schéma 2) et le tambour.
- Serrer les deux vis (# 16, schéma 2).
- Tendre le câble, mettre le moteur en marche et enrouler le câble en vérifiant le bon sens d'enroulement.
La capacité maximale est de 25 m de câble \varnothing 4 mm

4.4. Enroulement du câble : précautions à prendre



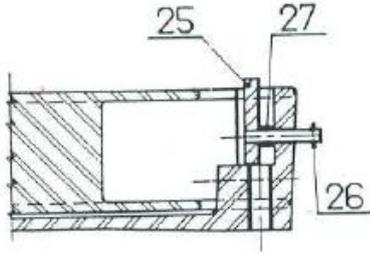
INTERDICTION d'enrouler le câble lorsque la KILEV n'est pas sur son support : le câble n'est alors pas suffisamment tendu de façon naturelle par l'effet de la charge ou du contrepoids.

Veiller attentivement à tirer le câble dans l'axe de la poulie.

Un câble enroulé non tendu peut sortir du tambour, se coincer entre le tambour et le carter et se sectionner.

4.5. Fin de course

Les potences KILEV sont équipées d'un fin de course haut et d'une sécurité du sens de rotation (détail ci-dessous).



5 – Entretien - Maintenance

La potence a été conçue pour un entretien réduit au strict minimum.

5.1. Graissage

Néant, le réducteur étant graissé à vie. Néanmoins, en cas d'intervention sur ce réducteur, l'appoint sera effectué par de la graisse type EXXON Beacon EP2.

5.2. Frein

Moteur-frein à rattrapage d'usure automatique.

6 - Contre-indications d'emploi

Avant toute utilisation, s'assurer qu'il n'existe aucune cause de surcharge telle que : adhérence au sol, succion, coincement, etc.

Nous vous mettons en garde contre toutes les utilisations ou les manipulations fautives interdites ci-dessous :

Il est interdit :

- de lever des charges supérieures à la charge nominale indiquée sur la plaque de l'appareil ;
- de dévider complètement le tambour (conserver 2 à 3 enroulements résiduels) ;
- de tirer en biais ;
- de faire balancer la charge ;
- d'utiliser la potence pour lever du personnel ;
- de passer sous la charge ;
- d'utiliser des câbles ne correspondant pas, en diamètre et texture, aux spécifications de la présente notice (coefficient de rupture 5) ;
- d'utiliser des câbles détériorés ou avec des épissures ;
- d'utiliser des crochets sans linguet, ne correspondant pas aux charges indiquées sur l'appareil, ou en mauvais état ;
- d'introduire des objets dans les pièces en mouvement ;
- d'intervenir sur des appareils en charge ;
- d'intervenir sur des appareils sous tension ;
- d'utiliser le câble de l'appareil comme élingue ;
- d'utiliser les appareils pour d'autres opérations que celles auxquelles ils sont destinés ;
- de fatiguer le câble de la boîte à boutons par des torsions inutiles (risque de rupture de fil) ;
- de pianoter sur la boîte à boutons (échauffement du moteur et de l'appareillage électrique) ;
- d'utiliser les appareils à des températures inférieures à 10°C ou supérieures à 60°C

7 - Vérifications réglementaires obligatoires par l'utilisateur

Ce matériel a été conçu pour être testé :

- En épreuve dynamique, au coefficient 1,1.
- En épreuve statique, au coefficient 1,5

Une vérification périodique d'entretien est nécessaire une fois par an.

Conformément à la réglementation, l'utilisateur doit mettre en place un livret de contrôle sur lequel seront inscrits toutes les interventions et tous les contrôles effectués sur l'appareil (Règle FEM 9755).

En France, depuis le 1^{er} avril 2005, le propriétaire d'un appareil de levage doit :

1. **Au titre des dispositions de l'arrêté du 2 mars 2004**, tenir à jour un carnet de maintenance dans lequel doivent être consignées :
 - Les opérations de maintenance effectuées, en application des recommandations du fabricant
 - Toute autre opération (d'inspection, d'entretien, de réparation, de remplacement ou de modification sur l'appareil).

Pour chacune de ces opérations, doivent être indiqués : la date des travaux, les noms des personnes et, le cas échéant, des entreprises les ayant effectués, la nature de l'opération et, s'il s'agit d'une opération à caractère périodique, sa périodicité. Si les opérations comportent le remplacement d'éléments de l'appareil, les références de ces éléments doivent être indiquées.

2. **Au titre de l'arrêté du 1er mars 2004, article R 232.12 du Code du Travail :**

Vérifications lors de la mise en service (sections 3 de l'arrêté -articles 12 à 17) :

- Examen d'adéquation (article 5-1) : matériel approprié et installation conforme. Il doit être fourni, par écrit, par l'utilisateur (article 3d).
- Examen de montage et d'installation (article 5-11) : matériel installé selon la notice.
- Examen de fonctionnement (article 6c ou 14-II) : en charge avec essais de sécurité.
- Examen statique (art. 10)
- Examen dynamique (art. 11)

Vérifications générales périodiques (sections 5 de l'arrêté - articles 22 à 24) :

- Examen de l'état de conservation (art. 9) : matériel conservé en bon état, sans manque, ni ajout, conforme.
- Examen de fonctionnement (art. 6b et c) : en charge avec essais de sécurité.
- Vérifications lors de la remise en service (sections 4 de l'arrêté -articles 18 à 21) :
- Examen d'adéquation (art. 5-I) : matériel approprié et installation conforme. Il doit être fourni, par écrit, par l'utilisateur (art. 3d).
- Examen de montage et d'installation (art. 5-II) : matériel installé selon la notice.
- Examen de l'état de conservation (art. 9) : matériel conservé en bon état, sans manque, ni ajout, conforme.
- Examen de fonctionnement (art. 19-II) : en charge avec essais des sécurités.
- Examen statique (art. 10)
- Examen dynamique (art. 11)

8 – Mise hors service

Lorsque le matériel présente un état de vétusté susceptible de provoquer des risques, il y a obligation pour l'utilisateur d'assurer l'élimination du matériel, à savoir : mise hors d'état de fonctionner, éventuellement démontage.

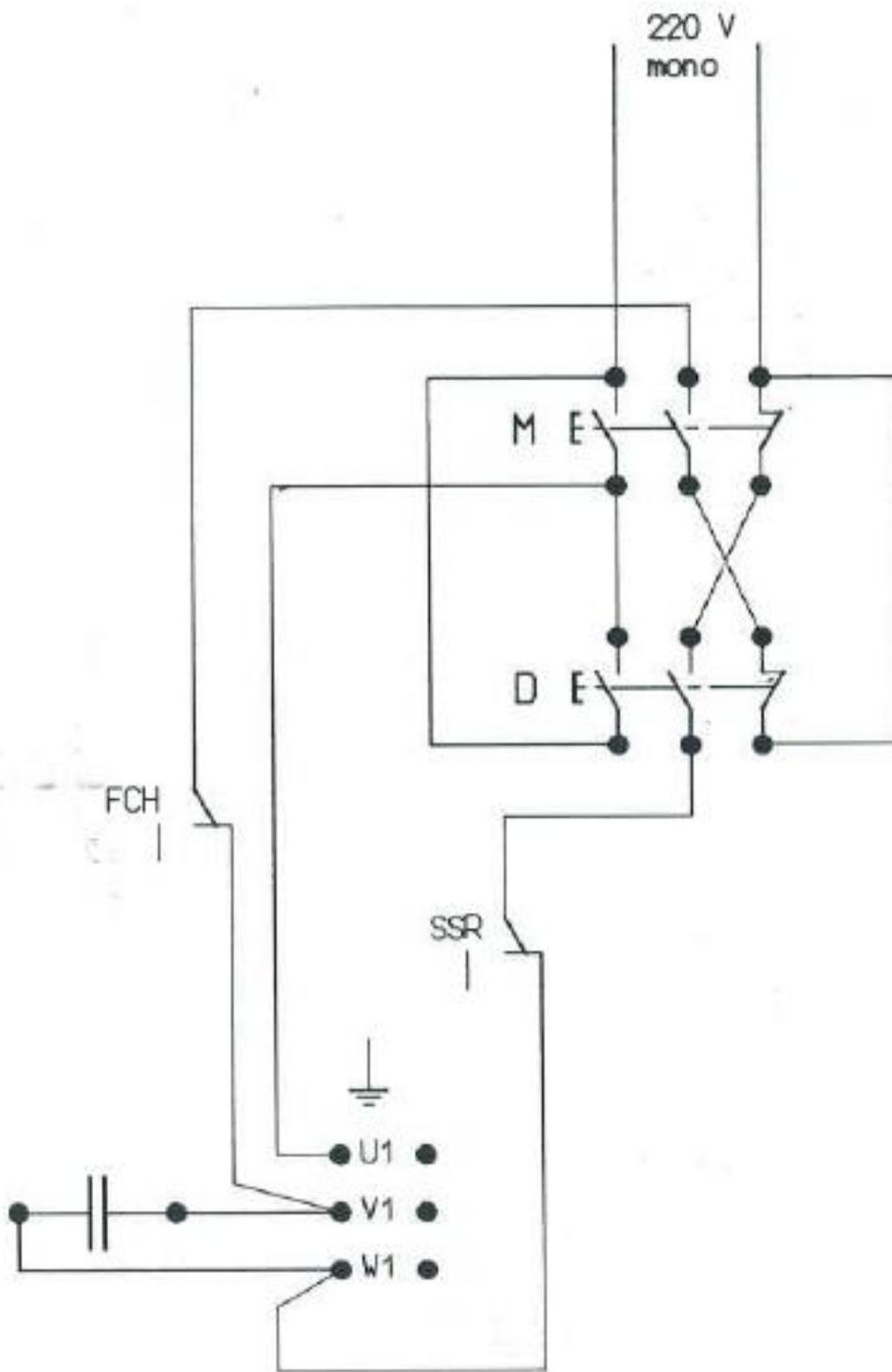
9 – Questions fréquentes

Si vous avez suivi les instructions de montage et d'utilisation, les incidents pouvant survenir doivent être mineurs.

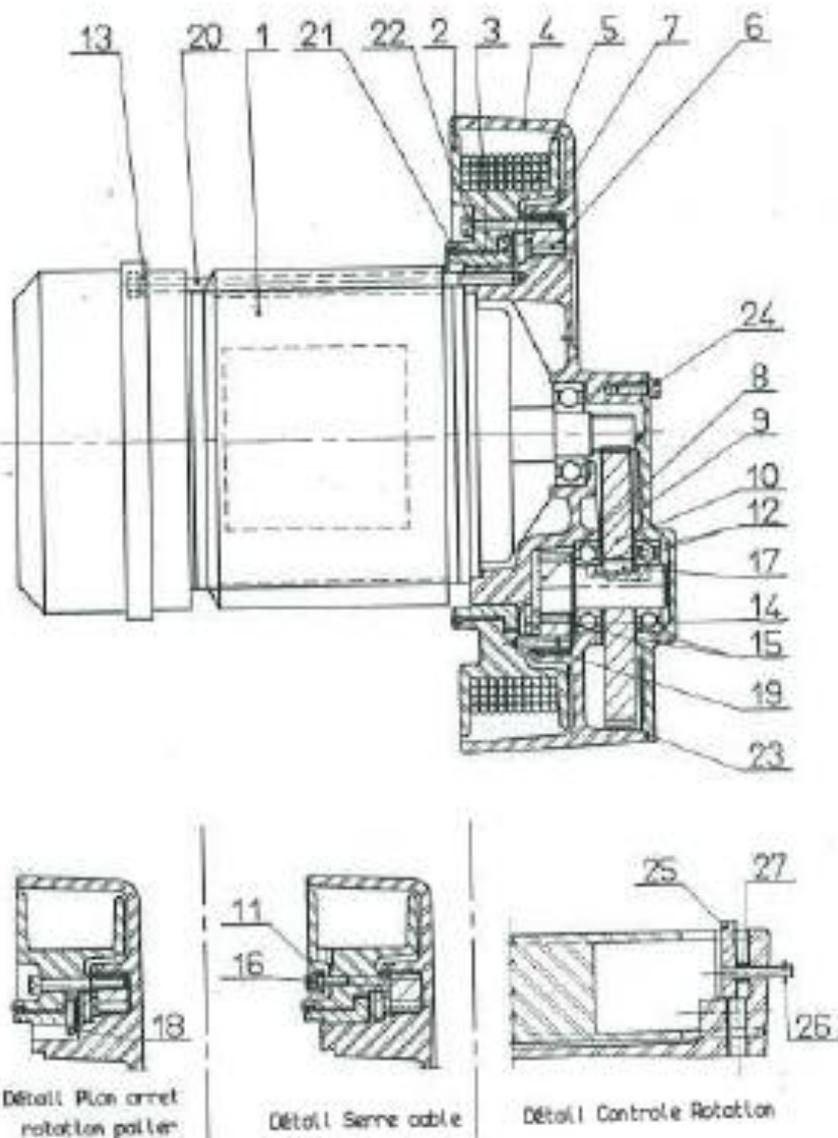
Les conseils suivants vous permettront de vous dépanner rapidement.

CAUSES	QUE FAIRE ?
Le treuil ne démarre pas	<ul style="list-style-type: none">♦ vérifier l'alimentation électrique
Le treuil fonctionne mais ne donne pas sa pleine puissance	<ul style="list-style-type: none">♦ vérifier le poids réel de la charge♦ vérifier la section du câble d'alimentation (voir page 5)
Echauffement anormal du moteur ou déclenchements fréquents du disjoncteur	<ul style="list-style-type: none">♦ le treuil travaille en surcharge♦ mêmes remèdes que précédemment

10 - Schéma électrique

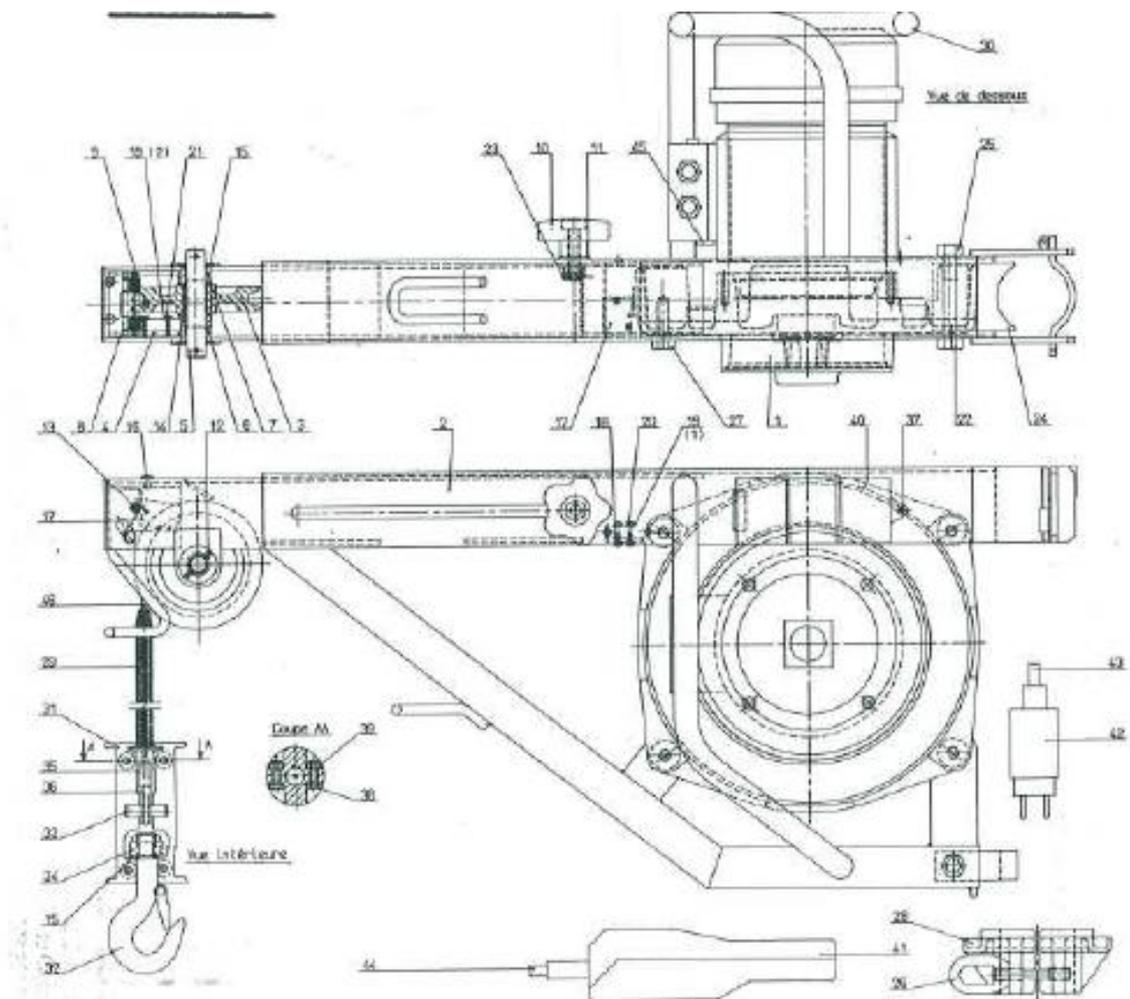


11 – Pièces de rechange et vue éclatée



Repère	Référence	Désignation
1	20834	Moteur mono 0, 75 Kw
2	20804	Tambour
3	3741	Palier Tape bearing YS563151650101
4	20802	Carter
5	20803	Palier tambour
6	20805	Couronne intér. 84 dts
7	20806	Rondelle tambour
8	20807	Pignon arbée 14 dts
9	20810	Couvercle
10	20809	Roue 120 dts
11	20984	Serre-câble
12	20808	Rondelle entretoise
13	13321	Rondelle Grower de 6
14	13478	Circlips E 160

Repère	Référence	Désignation
15	3662	Roulement 6004
16	13367	Vis Chc 4 x 15
17	13480	Clavette 6 x 6 x 14 FB
18	103471	Goupille GO1 4 x 16
19	3742	Palier Tape bearing YS563151980101
20	20834 T	Tirandes moteur
21	3739	Joint torique de 3 Ø 164,5
22	13479	Vis Chc 5 x 40 8,8
23	3740	Joint torique de 1,78 Ø 133
24	13123	Vis Chc 5 x 15
25	20829	S.E. contrôle rotation
26	13054	Anneau 7555-5
27	3743	Ressort C 080 110 0100



Repère	Référence	Désignation
1	20801	Ensemble treuil
2	20815	Potence
3	20821	Réa
4	20817	Support contact FC
5	20820	Axe de réa
6	20822	Entretoise poulie
7	20823	Entretoise poulie
8	20814	Axe coupeure FC
9	20819	Ressort FC
10	20824	Bouton de serrage
11	13484	Rondelle L 10 U
12	13110	Goupille mécanindus 4 x 30
13	20818	Axe de ressort
14	3744	Bague autolubrifiante 16/20 x 25
15	13214	Rondelle M 16 U
16	20042	Vis ULS 6 x 16
17	3746	Contact 83169.O + Lev 70507524
18	13482	Ecrou Nylstop Ø 3
19	13205	Rondelle M 3 U
20	13481	Vis TH 3 x 20
21	13483	Vis TH 3 x 16
22	13090	Vis TH 12 x 80 8,8
23	13189	Goupille V 2 x 20

Repère	Référence	Désignation
24	20813	Palier bas
25	13021	Ecrou Hu 12
26	20825	SE Anneau de serrage
27	13334	Vis TH 10 x 25 8,8
28	20816	Demi-collier
29	20827	Ressort coupeure FC
30	20812	Protection moteur
31	20828	Demi poignée contrepoids
32	20833	Crochet à tige avec linguet
33	20832	Axe accroche câble
34	13485	Ecrou Nylstop Ø 16
35	3749	Manchon talurit n°4
36	3748	Cosse cœur de 4 (B 1402)
37	13487	Vis TCBL n°8 x 12,7
38	13059	Vis TH 6 x 20
39	13485	Ecrou Nylstop Ø 6
40	3757	Protège condensateur
41	3666	Boîte à 2 boutons P02 CD
42	3444	Fiche male 50245
43	3750	Câble 3 x 1 HOYRNF (0,50 m)
44	3758	Câble 5 x 1 OPCV - OZ (2,50 m)
45	3751	Passerelle 11.5.8.2. Réf 1370
46	3228	Câble acier Ø 4 (25m)

				
<u>DECLARATION DE CONFORMITE</u>				
<p>F03.32.1 - FR Treuil électrique CP - CWG - PALANBOX - KILEV TRB CD - MINILEV - TIRLEV CD</p>				
<p>Nous déclarons que la machine désignée ci-dessous correspond tant dans sa conception que dans sa construction aux exigences pertinentes de la Directive Machines 2006/42/CE. Le dossier technique de la machine est constitué par le signataire de la présente déclaration. La validité de cette déclaration cessera en cas de modification ou élément ajouté n'ayant pas bénéficié précédemment de notre accord. De plus, la validité de cette déclaration cessera si l'utilisation de la machine n'est pas conforme aux instructions de sa notice, et si elle n'est pas vérifiée régulièrement.</p>				
Type d'appareil :	Treuil électrique			
Modèle :				
Force :				
N° de série :				
Fonction :	<input type="checkbox"/> Levage ou halage de matériel <input type="checkbox"/> halage uniquement			
Assurance qualité :	ISO 9001 (n° d'enregistrement du certificat : FOA 9911492)			
Matériel livré :	<input type="checkbox"/> avec câble <input type="checkbox"/> avec crochet <input type="checkbox"/> sans câble <input type="checkbox"/> sans crochet <i>important : ces éléments doivent respecter scrupuleusement les précisions indiquées sur la plaque constructeur située sur le treuil et la notice d'utilisation et être fournis par des professionnels spécialisés en la matière.</i> <input type="checkbox"/> avec fin de course <input type="checkbox"/> sans fin de course <i>Pour halage uniquement</i> et avec une notice d'utilisation.			
Fait à Ferrières, le				
	Antoine HUCHEZ, Président			
www.huchez.fr	<table border="0"><tr><td style="font-size: small;">Siège social : HUCHEZ S.A.S Place de l'Eglise 60420 Ferrières (France)</td><td style="font-size: small;">Tél. : +33 (0)3 44 51 11 33 Fax : +33 (0)3 44 51 13 13 contact@huchez.fr</td><td style="font-size: small;">S.A.S. au capital de 500.000€ R.C. Besenvaly 536 020 482 APE 2822.Z TVA FR 80 526 020 482</td></tr></table>	Siège social : HUCHEZ S.A.S Place de l'Eglise 60420 Ferrières (France)	Tél. : +33 (0)3 44 51 11 33 Fax : +33 (0)3 44 51 13 13 contact@huchez.fr	S.A.S. au capital de 500.000€ R.C. Besenvaly 536 020 482 APE 2822.Z TVA FR 80 526 020 482
Siège social : HUCHEZ S.A.S Place de l'Eglise 60420 Ferrières (France)	Tél. : +33 (0)3 44 51 11 33 Fax : +33 (0)3 44 51 13 13 contact@huchez.fr	S.A.S. au capital de 500.000€ R.C. Besenvaly 536 020 482 APE 2822.Z TVA FR 80 526 020 482		
	 			